

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2021

L'An deux mil vingt et un, le 1^{er} avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Guillaume CHARRIER, le Maire de la commune de CAVIGNAC

Date de convocation du Conseil : le 25 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19 Nombre de présents : 14 Nombre de votants : 17

Présents : Mmes Foucher, Coureaud, Pastureau, Payet, Garcia, Gault, MM. Charrier, Jaubleau, Chaulet, Roussel, Legrel, Moïoli, Lasserre, Bussy

Absents : Mme Branco qui donne pouvoir à Mme Coureaud, Mme Lecroq qui donne pouvoir à Mme Pastureau, M. Didier qui donne pouvoir à M. Charrier, Mme Larsonneur et M. Malapeyre.

Secrétaire de Séance : Mme Pastureau

Adoption à l'unanimité du compte-rendu de la séance du 4 mars 2021.

13- Complément à l'acquisition du Château Marinier à Cézac

Par délibération n°2-2021 du 14 janvier dernier, le Conseil municipal a autorisé l'acquisition du Château Marinier, terrains, immeubles et équipements professionnels pour un montant net vendeur de 825 000€ et confier à l'étude de Me Dupeyron notaire à Cavignac la rédaction des actes.

Après échange entre l'étude et le vendeur, il est demandé au Conseil municipal de délibérer sur les points suivants :

- Pour accepter l'ajout des parcelles situées à Saint-Mariens au lieu-dit « Devant Barreau » cadastrées section C numéros 449, 450, et 451 pour une contenance de 53 a et 48 ca, vendues par le GFA des Vignobles du Château Marinier (sans augmentation du prix d'achat global)
- Pour accepter l'occupation des biens vendus par le propriétaire jusqu'au 31 juillet 2021 au plus tard
- Pour accepter que le premier terme du fermage (4 800€) dû par le fermier exploitant actuel au 30 juin 2021 soit encaissé par le GFA des Vignobles du Château Marinier
- Pour accepter de redéposer à l'INPI la marque Château Marinier

La date de la signature du sous-seing est fixée au vendredi 9 avril prochain. M. Legrel demande ce que veut dire GFA (Groupement Forestier Agricole). M. Bussy demande si la Régie pourra se servir de la marque Château Marinier. M. le Maire indique que la marque fait partie de l'ensemble acheté par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité:

- D'accepter l'ajout des parcelles situées à Saint-Mariens au lieu-dit « Devant Barreau » cadastrées section C numéros 449, 450, et 451 pour une contenance de 53 a et 48 ca, vendues par le GFA des Vignobles du Château Marinier (sans augmentation du prix d'achat global) aux parcelles, immeubles et biens énumérés dans la délibération n°2-2021 du 14 janvier 2021
- D'accepter l'occupation des biens vendus par le propriétaire jusqu'au 31 juillet 2021 au plus tard
- D'accepter que le premier terme du fermage dû par Monsieur Pouvreau, exploitant actuel au 30 juin 2021 soit encaissé par le GFA des Vignobles du Château Marinier
- D'autoriser de redéposer à l'INPI la marque Château Marinier
- D'autoriser le maire à signer le compromis corrigé, l'acte de vente et tous les documents nécessaires à cette acquisition pour un montant net vendeur de 825 000€
- De confier à l'étude de Me Dupeyron Notaire à Cavignac la rédaction des actes notariés relatifs à cette acquisition pour le compte de la commune

14- Approbation du Compte administratif du Budget principal de la commune 2020 :

L'exécution du compte administratif du budget principal communal 2020 s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	2 104 646,88€	
- Chap. 011 (charges de gestion)	325 817,65€	
- Chap. 012 (charges de personnel y compris RADYC)	627 979,59€	
- Chap. 014 (Participation Services communs)	221 292,19€	
- Chap.65 (Indemnités élus Subv. Asso.)	79 930,23€	
- Chap. 66 (charges financières)	26 251,07€	
- Chap. 67 (charges exceptionnelles)	202 776,15€	
- Chap. 042 (opérations d'ordre budgétaire)	620 600,00€	
Recettes	1 859 050,80€	
- Chap. 013 (Aides contrats aidés)	5 103,51€	
- Chap. 70 (Services publics locaux)	75 278,78€	
- Chap.73 (Impôts locaux, Droits de mutation)	711 366,04€	
- Chap.74 (Dotations Etat)	406 632,41€	
- Chap.75 (Loyers Redevances)	24 667,95€	
- Chap.76 (parts sociales)	24,45€	
- Chap. 77 (Vente des biens)	545 263,21€	
- Chap.042 (Opérations d'ordre budgétaire)	90 714,45€	
	Réalisation de l'exercice 2020	- 245 596,08€
	Report 2019	+ 649 259,20€
	Résultat cumulé 2020	+ 403 663,12€

Investissement

Dépenses	1 402 813,96€	
- Total des opérations d'équipement	722 053,73€	
- Chap. 040 et 041 (Opérations d'ordre budgétaire)	90 714,45€	
Recettes	938 285,88€	
- Chp.13 (subventions)	65 827,00€	
- Chp.10 (FCTVA et TAM)	251 858,88€	
- Chap. 040 et 041 (Opérations d'ordre)	620 600,00€	

	Réalisation de l'exercice 2020	- 464 528,08€
	Report 2019	+ 3 531 050,57€
	Résultat cumulé 2020	+ 3 066 522,25€ €
Reste à Réaliser 2020		
Dépenses d'investissement engagées	1 442 230€	
Recettes d'investissement notifiées	0.00€	
TOTAL CUMULE DES DEUX SECTIONS 2020		
DEPENSES	4 949 690,84€	
RECETTES	6 977 645,76€	

Hors de la présence de M. le Maire, le Conseil Municipal, sous la présidence du Doyen de l'Assemblée, M. Jaubleau, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- le compte administratif du budget communal 2020

15- Approbation du Compte de gestion du Budget principal de la commune 2020

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné de l'état de l'actif, du passif,

Après avoir approuvé le compte administratif 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que les Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2020 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part et sont approuvés à l'unanimité

16- Affectation du résultat 2020 au BP 2021 budget principal 24000

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, sur proposition de M. le Maire, **le Conseil Municipal décide, compte-tenu des projets 2021 d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit, à l'unanimité :**

AFFECTION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-245 596,08 + 649 258,75 + 403 662,67
Solde d'exécution de la section d'investissement <u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent) <u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	3 066 522,25 -1 442 230,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0.00
AFFECTION = C. = G. + H.	403 662,67
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0.00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	403 662,67
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

M. le Maire précise que le bilan de la commune s'équilibre entre actif et passif à plus de 17 millions d'euros.

17- Vote des taux d'imposition 2021 des taxes locales

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) est transférée aux communes dès 2021 par majoration du taux communal de référence pour compenser la disparition de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences

principales (taux de 17,46% pour le département de la Gironde).

L'équilibre de ce transfert est assuré par un « coefficient correcteur » (CC), calculé d'après le produit de TFB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau global de

2020 (CC= 0,866245) et en l'absence de diminution de moitié de la valeur locative des locaux industriels.

Ainsi, il est proposé au Conseil de voter les taux suivants (sans augmentation cette année)

Taxes	Taux 2020	Taux 2021	Moyenne Nationale
Foncier Bâti	17.71%	17,71%+17,46%= 35,17%	39,08%
Foncier Non Bâti	53.94%	53.94%	49,79%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter les taux de taxes foncières sur le Bâti et le Non-bâti comme ci-dessus définis.

18- Approbation du budget primitif de la commune 2021

M. le Maire, suite aux propositions des commissions, propose un Budget primitif qui s'équilibre comme suit :

Fonctionnement

Dépenses 1 611 688€

Recettes 1 611 688€

Investissement

Dépenses 3 628 210€

Recettes 3 628 210€

Les principaux travaux programmés sur le budget 2021 en section d'investissement sont :

- Ouverture de la Médiathèque Bibliothèque municipale
- Etude et début du programme rue de Papon, Aménagement des trottoirs avenue de Paris de la Rue de Bonin à la rue Pisselièvre, reprofilage du VR n°26 Péricou, réfection parking église, fin aménagement rue de Godineau, travaux de sécurisation divers
- Remplacement des candélabres du centre bourg y compris câblage divers (sonorisation, vidéo)
- Travaux d'aménagement de l'espace dédié au Maraîchage situé aile Est du Chai de Godineau
- Travaux de mise aux normes du Chai et de ses annexes suite à l'acquisition du Château Marinier
- Programmation des travaux sur la Maison et la salle de réception (aile Ouest) du Domaine Yves Courpon (maîtrise d'œuvre)
- Réalisation des travaux de réhabilitation de l'ancienne cantine pour l'accueil de Familles Rurales au rez-de-chaussée et de Musique à ta Porte à l'étage
- Pose de robinet thermostatique sur tous les radiateurs du groupe scolaire
- Provision pour des travaux dans les classes, équipements numériques, les pièces à l'étage de l'école, et autres travaux de sécurisation des locaux.
- Acquisition de nouvelles décorations de Noël
- Réalisation d'un espace vert Place du marché et pose de barrières amovibles
- Nouveaux volets sur la façade de la mairie, volets roulant de la salle des Mariages
- Nouvelle voiture de la Police rurale
- Cimetière : le jardin du souvenir suite
- Provision pour des travaux au local commercial
- Remboursement de la dette de 90 714 €

En section de fonctionnement :

- Poursuite de la maîtrise des dépenses de gestion (énergies, maintenances, fournitures)
- Maîtrise du poste des dépenses de personnel
- Pas de reversement aux services communs de la CCLNG
- Provision de subvention de trésorerie pour la Régie agricole de 50 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité le budget primitif 2021

19- Approbation du Compte administratif du Budget annexe Régie Agricole de la commune 2020 :

Fonctionnement

Dépenses 236 282,65€

- Chap. 011 (charges de gestion) 214 029,28€
- Chap. 68 (dotation aux amortissements) 22 253,37€

Recettes 432 497,58€

- Chap. 013 (variation des stocks approv.) 4 693,44€
- Chap. 70 (ventes) 116 788,77€
- Chap.75 (régularisation de TVA) 3.57€
- Chap. 77 (divers dont subvention commune) 200 779,80€
- Chap. 042 (variation des stocks produits) 110 232,00€

Réalisation de l'exercice 2020 196 214,93€
Excédent 2019 94 231,00€

Investissement

Dépenses 165 752,54€

Chap. 21 Acquisition Travaux 55 520, 54€ (dont 6 barriques de 500L à 7070€, 1 rogneuse à 3000€, 1 épampreuse à 6 000€, 1 lot de 2 bennes à vendanger et 1 épandeur à fumier pour 4 700€, 1 chambre froide en kit à 5416€, 1 fraise rotative à 2770€, 1 petite serre de plants à 4 715€, 1 tracteur pour le Maraîchage à 7 600€)

- Chap. 040 (produits finis) 110 232,00€

Recettes 164 548,51€

- Amortissements 22 253,37€
- Chap. 1068 (Excédent 2019) 142 295,15€

Réalisation de l'exercice 2020 - 1 204,03€
Déficit 2019 - 133 040,63€

TOTAL CUMULE DES DEUX SECTIONS 2020

DEPENSES 922 682,16 €

RECETTES 1 016 913,47 €

Hors de la présence de M. le Maire, le Conseil Municipal, sous la présidence du Doyen de l'Assemblée, M. Jaubleau, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- le compte administratif du budget de la Régie agricole Domaine Yves Courpon 2020

20- Approbation du Compte de gestion du Budget annexe de la Régie Agricole de la commune 2020

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné de l'état de l'actif, du passif,

Après avoir approuvé le compte administratif 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que les Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2020 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part et sont approuvés à l'unanimité

21- Affectation du résultat 2020 au BP 2021 budget annexe de la Régie agricole 29200

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, le Conseil Municipal, compte-tenu des projets 2021 présentés au Conseil d'Exploitation de la Régie agricole, **décide d'affecter le résultat de fonctionnement à l'unanimité, comme suit :**

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 196 214,93
dont b. <u>Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif</u> : c.	0.00
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	+ 94 231.31
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	+ 290 446.24
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-134 244.66
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0.00
Besoin de financement = e + f	134 244.66
AFFECTATION (2) = d.	290 446.24
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	134 244.66
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00	156 201.58

22- Approbation du budget primitif du budget annexe de la Régie Agricole Domaine Yves Courpon 2021*Exploitation***Dépenses** 436 942€**Recettes** 436 942€*Investissement***Dépenses** 362 187€**Recettes** 362 187€

Dans le cadre budgétaire adopté par le Conseil d'exploitation de la Régie agricole, les principaux programmes sur le budget 2021 sont :

- Poursuite d'acquisition de matériels et d'équipements vignes et maraîchage (Herbanet, Pulvérisateur d'occasion, Planteuse à pomme de terre, Amélioration du système d'irrigation...) et entretien/adaptation à la production Bio du parc élargi des véhicules et matériels du Château Marinier
- Fin de la 2^{ème} année de conversion Bio et début de la 3^{ème} et dernière année de conversion bio pour les vignes léguées fin 2017 et fin de la 1^{ère} année de conversion bio des vignes acquises en 2020 (Marinier et Aubert)
- Recherche de débouchés commerciaux pour les bouteilles de l'entrée de gamme des vins (Epicier, Libraire, Fleuriste) de la cuvée 2020, de la première bouteille de vin rouge l'Empreinte (sans souffre), de bouteilles de vin rouge 2019 élevée en barrique, des BiB de 3L d'Epicier et de Fleuriste
- Fin du contrat avec UNIVITIS et vinification totale en 2021 au Chai du Château Marinier
- 2^{ème} campagne de Maraîchage
- Pérennisation de l'équipe d'agents
- Animations diverses (avec les enfants de l'école, avec les associations, 3^{ème} Gerbaude...)

Recettes principales : vente de vins et de légumes (120 500€), subvention du budget principal (50 000€) pour des nécessités de trésorerie

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité le budget primitif 2021 de la Régie agricole

23- Approbation du Compte administratif du Budget annexe du CCAS de la commune 2021 :

L'exécution du compte administratif du budget CCAS 2020 s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	5 488,34€		
- Chap. 011 (charges de gestion)		5 155,05€	<i>(dont Colis de Noël pour 4 080,29€ et BA pour 1074,76€)</i>
- Chap. 012 (cotisation URSSAF A.T.)		80,00€	
- Chap.65 (Secours et secours d'urgence)		253.29€	
Recettes	10 000.00€		
- Chap.74(subvention commune)		10 000€	
		Excédent de l'exercice 2020	4 511,66€
		Report 2019	3 090,00€
		Résultat cumulé 2020	7 601,66€

Investissement

Dépenses	0.00€		
Recettes	299,24€		
		Réalisation de l'exercice 2020	299,24€
		Report 2019	0,12€
		Résultat cumulé 2020	299,36€

TOTAL CUMULE DES DEUX SECTIONS 2020

DEPENSES	5 488,34€
RECETTES	13 688,60€

Hors de la présence de M. le Maire, le Conseil Municipal, sous la présidence du Doyen de l'Assemblée, M. Jaubleau, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- le compte administratif du budget annexe CCAS 2020

24- Approbation du Compte de gestion du Budget annexe du CCAS de la commune 2020

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné de l'état de l'actif, du passif,

Après avoir approuvé le compte administratif 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que les Comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2020 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part et sont approuvés à l'unanimité

25- Affectation du résultat 2020 au BP 2021 budget annexe CCAS 24100

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, le Conseil Municipal, compte-tenu des projets du Conseil d'administration du CCAS en 2021, **décide d'affecter le résultat de fonctionnement, à l'unanimité comme suit :**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	4 511,66
<u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	3 090,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	7 601,66
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	299,36 0,00
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	7 601,66
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	7 601,66

26- Approbation du budget primitif du budget annexe CCAS 2021

Sur proposition du Conseil d'administration du CCAS, il est présenté un Budget 2021 qui s'équilibre comme suit :

Fonctionnement

Dépenses 18 701€

Recettes 18 701€

Investissement

Dépenses 6 500€

Recettes 6 500€

Les principales dépenses prévues en 2021 sont :

- Le paiement de la participation au coût de la Banque alimentaire du CIAS
- Des colis de secours, des aides directes, des prêts de dépannage
- Le suivi du projet d'épicerie solidaire du CIAS, le suivi des demandes d'aide sociale (APA, obligation alimentaire, domiciliation...)
- Des animations d'action sociale pour rompre l'isolement et recréer du lien social, en fonction de la situation sanitaire (un après-midi dansant pour les plus de 65 ans, une sortie pour les enfants, la Semaine Bleue pour les seniors, Octobre Rose)
- Des échanges avec Famille rurale, les associations locales et le Domaine Yves Courpon
- Les Colis de Noël
- L'achat des équipements nécessaires à la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde

Recettes principales : report de l'excédent de 2019 (7 601€) et la subvention de 10 000€ de la commune de Cavignac

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité le budget primitif 2021 du CCAS

27-Adhésion et signature d'une convention de groupement de commandes pour l'achat de matériels destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation

Depuis 2010, la commune de CAVIGNAC a toujours répondu favorablement à la demande des enseignants du Groupe scolaire Les Platanes pour l'équipement numérique des classes.

Si à ce jour, les classes élémentaires sont toutes équipées de tableaux numériques et de tablettes qu'elles mutualisent, en revanche ce n'est pas le cas pour l'école maternelle.

Lors du dernier conseil d'école, une demande a été formulée par une enseignante de maternelle. Afin d'y répondre, il est proposé de bénéficier du groupement de commande de Gironde numérique, comme cela a été le cas en 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Considérant que l'article L2113-6 du Code de la commande publique permet aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes et que ces derniers ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats,

Considérant que conformément à l'article L2113-7 du Code de la commande publique, une convention constitutive a été élaborée par Gironde Numérique, définissant les modalités de fonctionnement du groupement et que cette convention désigne également le président de Gironde Numérique, Pierre DUCOUT, comme coordonnateur du groupement et l'autorise à signer

les marchés et accords-cadres ainsi que tous les documents y afférents, et à organiser les procédures de mise en concurrence pour le compte des membres du groupement,

Considérant que les statuts de Gironde Numérique lui permettent d'être coordonnateur de commandes publiques pour toute catégorie d'achats ou de commande publique se rattachant à ses domaines d'activités et que Gironde Numérique a été missionné pour favoriser le développement des usages du numérique dans les écoles du 1^{er} degré par la mise en place de moyens matériels dédiés par établissement scolaire et moyens mutualisés

Il est proposé au Conseil municipal de CAVIGNAC de:

- autoriser l'adhésion de la commune de CAVIGNAC au groupement de commandes pour l'achat de matériels destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation,
- accepter les termes de la convention constitutive de groupement de commandes pour l'achat de matériels destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation,
- autoriser le Maire CAVIGNAC à signer la convention constitutive de groupement de commandes pour l'achat de matériels destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation,
- accepter que Gironde Numérique soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé, en la personne de Monsieur le Président, Pierre DUCOUT
- autoriser le Président de Gironde Numérique à signer le ou les marchés et accords-cadres au nom du groupement

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser l'adhésion de la commune de CAVIGNAC au groupement de commandes pour l'achat de matériels destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation,
- D'accepter les termes de la convention constitutive de groupement de commandes pour l'achat de matériels destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation,
- D'autoriser le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes pour l'achat de matériels destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation,
- D'accepter que Gironde Numérique soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé, en la personne de Monsieur le Président, Pierre DUCOUT
- D'autoriser le Président de Gironde Numérique à signer le ou les marchés et accords-cadres au nom du groupement

28- Attribution de la protection fonctionnelle de la commune à un élu

VU les articles L. 2121-29 et L.2123-34 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L.2123-35 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que : « La commune est tenue de protéger le Maire ou les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté »,

VU la demande de Monsieur Guillaume CHARRIER, Maire de Cavignac, sollicitant le bénéfice de la protection fonctionnelle pour plusieurs attaques, à caractère diffamatoire ou injurieux, dont il a été victime,

CONSIDERANT que début février 2021 a commencé à circuler un message avec photo sur Facebook concernant des faits de maltraitance d'ânes sur la commune de Cavignac, message relayé auprès des associations de protection des animaux. Puis une pétition a été lancée sur le site « change.org » par Marine ATTAS de Libourne. Plus de 48 000 signatures avec commentaires outranciers, injurieux, menaçants à l'encontre du Maire de Cavignac, Monsieur Guillaume CHARRIER, phénomène amplifié par l'homonymie avec le propriétaire des ânes, Monsieur Fernand CHARRIER. Propos à caractère diffamatoire, qui peuvent donc faire l'objet d'une plainte dite d'outrage à une personne dépositaire de l'autorité publique.

CONSIDERANT que la pétition est toujours en ligne à ce jour et que conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est juridiquement sollicité pour attribuer la protection fonctionnelle à Monsieur Guillaume CHARRIER dans le cadre de la plainte contre X déposée à l'encontre des auteurs des propos outrageants.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir accorder à Monsieur Guillaume CHARRIER le bénéfice de la protection fonctionnelle sollicitée et de prendre en charge l'ensemble des frais engendrés par cette procédure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** d'accorder la protection fonctionnelle à Monsieur Guillaume CHARRIER, Maire, dans le cadre de la procédure d'outrage à une personne dépositaire de l'autorité publique.
- **DIT** que les frais d'avocat et de procédure relatifs à ces dossiers, seront pris en charge par la commune de Cavignac au titre de la protection fonctionnelle,
- **PRECISE** que les dépenses en résultant seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au budget 2021 et que l'assureur de la commune, la SMACL, sera saisie d'une demande de prise en charge au titre de la garantie Protection fonctionnelle

29- Approbation des prix de vente des légumes pour la saison 2021.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'adopter une nouvelle mercuriale pour la saison 2021 (document annexé)
- D'autoriser le Maire et président de la Régie agricole à proposer des réductions sur les prix lors d'opération de déstockage des légumes pour réduire les rebuts au compostage (opération Arrachage des Poireaux à 1,5€ le Kg du samedi 27 mars...) ou à céder gratuitement la production maraîchère invendable à des tiers.

L'opération arrachage de poireaux présente un bilan positif. Plus de 70kgs ont été arrachés et vendus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité:

- D'adopter la mercuriale présentée
- D'autoriser le Maire et président de la Régie agricole à proposer des réductions sur les prix lors d'opération de déstockage des légumes pour réduire les rebuts au compostage (opération Arrachage des Poireaux à 1,5€ le Kg du samedi 27 mars...) ou à céder gratuitement la production maraîchère invendable à des tiers

30- Approbation de la vente et du prix du Rosé en vrac et des tarifs des Bib de 3L

Il est proposé de valider la proposition d'achat de 20hl du millésime 2020 de rosé par un négociant.

Par ailleurs, sur demande du Conseil d'exploitation, 300 Bib de 3L de vin rouge l'Epicier et 300 Bib de la Fleuriste vont être produits par le Domaine Yves Courpon.

M. le Maire rappelle que l'on ne reporte pas le prix sur la délibération mais que les élus ont eu l'information du prix négocié.

Voici le prix public proposé :

- Pour le Bib de 3L vin rouge l'Epicier : 13€ TTC soit 10,83€ HT
- Pour le Bib de 3L de rosé la Fleuriste : 13€ TTC soit 10,83€ HT
 - o Les remises suivantes :
 - Pour les professionnels (épiceries, drugstores, associations, Mairie de Cavignac, GMS et restaurants) : remise de 30% sur le prix public HT soit 8,33€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider le prix de vente en vrac de 20 HL du millésime 2020 de Rosé à 1050€ le tonneau
- De fixer le prix de vente des Bib de 3L de l'Epicier et de la Fleuriste au prix public de 13€ TTC avec une remise de 30% pour les professionnels de la revente, la mairie et les associations

Questions diverses :

- M. le Maire relaie la demande de Familles rurales pour avoir un ou des référents au niveau de la Régie agricole. Mme Garcia et M. Moioli sont désignés
- M. Bussy propose un atelier dégustation à l'aveugle pour les élus (et leurs conjoints) la semaine prochaine : la date fixée est le mercredi 7 avril à partir de 17h30 au Chai de Godineau.

Plus personne ne réclamant la parole, la séance est levée à 21h00

Le secrétaire de séance
Rose-Mai Pastureau

Le Maire de Cavignac
Guillaume CHARRIER